

Convention « accès aux déchèteries »

Modalités d'application

A compter du 01 janvier 2011

Objet : **Dépôt des déchets assimilés des professionnels.**

Destinataires : **Ressortissants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la CCI de Montpellier**

Qui peut accéder à une déchèterie du Syndicat Centre Hérault ?

Les véhicules inférieurs à 3,5 tonnes de charge utile.

Les professionnels ressortissants du territoire,

- ✔ ayant signé la Convention « Accès aux déchèteries » avec le Syndicat Centre Hérault. Celle-ci prévoit l'acceptation des déchets du professionnel par le Syndicat et, en contrepartie, le respect des modalités de tri et le paiement des factures correspondant aux dépôts par le professionnel.
- ✔ Rappel : Le professionnel présente une copie de la convention au Responsable de déchèterie, va déposer ses produits conformément aux modalités de tri et, avant de repartir, va signer la feuille de suivi.
- ✔ Chaque dépôt du professionnel est inscrit par le Responsable de la déchèterie sur la feuille de suivi (produit, volume). En signant, le professionnel valide la nature et le volume des produits déposés. Ce document sert de base à la facturation.

Les professionnels non ressortissants du territoire,

- ✔ Sur présentation d'une attestation de chantier ou de travaux et remise au Responsable de la déchèterie d'un chèque d'avance sur dépôt, libellé au nom du Trésor Public, d'un montant de 60 €.
- ✔ De même, le dépôt du professionnel est inscrit par le Responsable de la déchèterie sur la feuille de suivi (produit, volume + indication « 60 » correspondant à la remise de chèque) ; puis, celle-ci est signée par le professionnel. Ce document sert de base à la facturation.

Quels sont les déchets admis dans les déchèteries ?

Tarifs Hors Taxe — depuis Juillet 2013, le SCH est assujéti partiellement à la TVA



- Encombrants 12 € le m3 (6 € le demi-m3)



- Déchets verts

* En déchèterie 8 € le m3

* A la plateforme de compostage à Aspiran
15€ la tonne (de 0 à 1 tonne)
10€ la tonne (de 1 à 10 tonnes)
5€ la tonne (+ de 10 tonnes)

NB : A la plateforme de compostage, le prix est divisé par deux pour les dépôts de déchets verts qui sont préalablement broyés.



- Ferrailles 3 € le m3



- Cartons 3 € le m3 (carton propre et plié)



- Bois 3 € le m3 (non pollué et non traité)



- Valorisables triés Forfait 3 € (hors encombrants)

- Inférieur ou égal à 1 m3
- Petite quantité de gravats accepté



- DTQD 2 € le kg
• Déchets Toxiques en Quantités Dispersées admis en faible quantité

A noter :

- ✓ Pour les **gravats et inertes**, les professionnels doivent s'adresser au **Syndicat Centre Hérault**.
- ✓ Pour les **déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)**, les professionnels peuvent passer directement la filière de traitement appropriée (cf www.guide-dechets.com).

Horaires d'ouverture des déchèteries :

Consulter la rubrique « Les déchèteries » du site internet du Syndicat Centre Hérault : <http://www.syndicat-centre-herault.org/-Les-dechetteries-.html>

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser :

SYNDICAT CENTRE HERAULT
Route de Canet - BP 29
34800 Aspiran
Tel : 04-67-88-44-96
Fax : 04-67-88-18-47





Syndicat Centre Hérault

communication@syndicat-centre-herault.org

MAISON DE L'ARTISANAT DE CLERMONT L'HT
3 Avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont l'Ht

- Antenne de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- CAPEB



Tel : 04-67-88-90-80
Fax : 04-67-88-90-44
Clermont@cm-herault.fr

Tel : 04-67-44-69-98
Fax : 04-67-44-55-32

**CCI DE MONTPELLIER
ACCUEIL DE LODEVE**

12 Boulevard Jean Jaurès
34700 Lodève
Tel : 04-67-44-39-95
Fax : 04 67 44 35 92
accueillodeve@montpellier.cci.fr

